

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 6 mars 2020**

**DELIBERATION N° 93-2020-CFVU
PORTANT SUR LE DIPLOME UNIVERSITAIRE « SE FORMER POUR ENSEIGNER EN ETABLISSEMENT FRANÇAIS
A L'ETRANGER POUR LE PREMIER DEGRE »**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Ecole de l'INSPE du 25/6/2019,
Vu l'avis favorable de la Commission SOFI du 6/2/2020,

Délibère

Article unique :

Le Diplôme Universitaire « se former pour enseigner en établissement français à l'étranger pour le premier degré » est approuvé.

**Délibération adoptée à la majorité des 22 membres présents ou représentés
(13 POUR, 5 abstentions, 4 contres).**

A Toulouse, le 6 mars 2020

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin